

CONSEIL D'ADMINISTRATION

650^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle publique

16 juin 2025, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présent(e)s	Mesdames Véronique Boisvert (<i>arrivée à 18 h 44</i>), Alexandra Claveau, Lucie Chiasson, Lyne Demers, Julie Dunn, Isabelle Prigent et messieurs Jean-François Bolduc, James-William Caron, Marc-André D'Amour, Hugo Lachance, Etienne Leduc et Marc Rémillard
Membres absent(e)s	Mesdames Guylaine Chayer, Marie-Claude Côté, Camélia Houle, Michèle Kama et monsieur Sébastien St-Amour
Sièges vacants	Représentant(e) du conseil régional des partenaires du marché du travail de la région Représentant(e) des étudiant(e)s – Secteur préuniversitaire
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Robert Ranger et Benoit Sauvé
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 3.1. Procès-verbal de la 649^e assemblée régulière
 - 3.2. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
 - 4.1. Lettre de remerciement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield – Commanditaire dans le cadre des fêtes du 150^e anniversaire de la Ville.
 - 4.2. MES – Lettre de la ministre Pascale Dery – Mot de fin de session
 - 4.3. Lettre de Mme Guylaine Chayer – Clarification à la suite de sa démission
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbal de la 980^e réunion régulière du comité exécutif
 - 5.2. Procès-verbal de la 981^e réunion régulière du comité exécutif
 - 5.3. Procès-verbaux des 7^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2024-2025
 - 5.4. Procès-verbal du 2^e comité des ressources humaines
6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Sanction des études DEC et AEC
 - 6.2. Adoption de liste des membres de la commission des études pour l'année 2025-2026
 - 6.3. Adoption de la Politique de la recherche (DE-10_PO-04) révisée
 - 6.4. Modification de la matrice de la grille de cours de Techniques d'administration et de gestion (410.G0)
7. Sujets pour adoption

- 7.1. Adoption de la démarche pour l'élaboration du bilan de mi-parcours du Plan stratégique 2023-2028
- 7.2. Non-acquisition de la Cité des Arts et des Sports
- 7.3. Demande de reclassification d'un poste de cadre à Direction de la formation continue et du Service aux entreprises
- 7.4. Modification de contrat – Travaux supplémentaires pour le réaménagement du G-300
- 7.5. Modification de contrat – Travaux supplémentaires pour la construction de stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque
- 7.6. Planification budgétaire
 - 7.6.1. Budget de fonctionnement 2025-2026
 - 7.6.2. Plan d'effectifs 2025-2026
 - 7.6.3. Adoption du budget de fonctionnement 2025-2026
8. Points d'information
 - 8.1. Modification à venir du contrat de désamiantage du G-300
 - 8.2. Du président
 - 8.2.1. Sondage de satisfaction des membres du conseil d'administration
 - 8.3. Du directeur général
 - 8.3.1. Revue de presse du 29 avril au 5 juin 2025
 - 8.3.2. Remise du diplôme d'études collégiales (DEC) honorifique à M. Germain Daoust
 - 8.4. Du directeur des études
 - 8.4.1. Abrogation de la Loi sur la Commission de l'évaluation de l'enseignement au collégial (CEEC)
 - 8.4.2. Bilan du plan de travail de la commission des études pour l'année 2024-2025
 - 8.4.3. Statistiques d'admission par programme au 3^e tour du SRAM pour l'automne 2025
 - 8.4.4. Rentrée d'automne 2025 au Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion
 - 8.4.5. Mentions d'honneur à l'Association québécoise de la pédagogie collégiale (AQPC)
9. Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale
10. Date et heure de la prochaine assemblée : 30 septembre 2025 à 18 h 30, à la salle AR-20
11. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 32, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président. Il remercie la Direction des services administratifs pour la visite de l'agrandissement.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 650^e assemblée régulière du 16 juin 2025 pour adoption.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par M. Marc-André d'Amour

A-650-2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

3.1. Procès-verbal de la 649^e assemblée régulière

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lyne Demers
Et appuyé par M. James-William Caron

A-650.3.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 649^e assemblée
régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Affaires découlant du procès-verbal

Aucun suivi n'est requis.

4. Correspondance

4.1. Lettre de remerciement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield – Commanditaire dans le cadre des fêtes du 150^e anniversaire de la Ville

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard précise que le Cégep a été partenaire des festivités. Des cadeaux ont été reçus qui seront tirés à la fête d'accueil des employé(e)s de l'automne.

4.2. MES - Lettres de la ministre Pascale Dery – Mot de fin de session

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard apporte quelques précisions entourant les informations transmises au sein de la lettre.

4.3. Lettre de Mme Guylaine Chayer – Clarification à la suite de sa démission

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard précise que ces précisions sont apportées en raison de questionnements qui ont persisté de certains membres à la suite du dernier conseil d'administration lors du dépôt de sa première correspondance qui évoquait sa démission et ses motivations à quitter son siège. Mme Chayer est absente ce soir. Mme Isabelle Prigent demeure préoccupée de certains de ses propos; elle propose de lui adresser lors de sa prochaine présence. Il est suggéré qu'elle puisse l'interpeller directement.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbal de la 980^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

5.2. Procès-verbal de la 980^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

5.3. Procès-verbal de la 7^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2024-2025

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

5.4. Procès-verbal du 2^e comité des ressources humaines

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Mme Véronique Boisvert, présidente du comité, fait un état des dossiers traités à ce jour. Une rencontre s'est tenue le 3 juin, où le gel d'embauche et la cible des heures rémunérées à respecter ont été détaillés par la Direction des ressources humaines. Ces mesures, qui compliquent la gestion des opérations, seront toujours en vigueur en 2026-2027. Toutefois, la mécanique de dérogation a permis de pouvoir relancer certains processus de recrutement. Le plan de travail pour la prochaine année a également été discuté.

6. Résolutions en bloc

6.1. Sanction des études DEC et AEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 65 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- Soixante-cinq étudiants à l'hiver 2025

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 121 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- deux étudiants à l'hiver 2024;
- un étudiant à l'été 2024;
- deux étudiants à l'automne 2024;
- cent douze étudiants à l'hiver 2025;
- quatre étudiants à l'été 2025;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé M. James-William Caron
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-650.6.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 17 juin 2025, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 121 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2025060301

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Nomination des membres de la commission des études pour l'année 2025-2026

En vertu du Règlement permanent relatif à la commission des études, il est établi que le conseil d'administration nomme les membres de la commission des études qui sont responsables de la coordination de programme, incluant le cheminement Tremplin DEC et deux représentant(e)s de la Formation générale. Ce faisant, le conseil est invité à procéder à la nomination des membres suivants :

Nom du responsable	Programme
Érick Cyr	Arts visuels
Michel Maheu	Arts, lettres et communication
Caroline Watier	Cheminement Tremplin DEC
Nadia Desroches	Formation générale
Vincent Fortier	Formation générale
Bénédict Plante	Sciences de la nature
Caroline Watier	Sciences humaines

Anik B. Pontbriand	Soins infirmiers
Mathieu De Repentigny	Techniques administratives
Dominique Leduc	Techniques d'éducation à l'enfance
Geneviève Turcotte	Techniques d'éducation spécialisée
Annie Quenneville	Techniques d'inhalothérapie
Jean-François Lalonde	Techniques de génie mécanique
Farida Mostefaoui	Techniques de l'informatique
Julie Gauthier	Techniques de laboratoire, profil chimie analytique
Véronique Boisvert	Techniques juridiques
Vincent Lalancette-Chayer	Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle
Guylaine Chayer	Technologie du génie civil
Martin Poirier	Techniques de physiothérapie

Il est proposé par M. James-William Caron
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-650.6.2

DE NOMMER À TITRE DE MEMBRES DE LA commission des études pour l'année scolaire 2025-2026 les responsables de programme dont les noms apparaissent dans la liste ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3. Adoption de la Politique de la recherche (DE-10-PO-04) révisée

La Politique de la recherche (DE-10-PO-04), qui a été adoptée en 2010, encadre les activités de recherche au Cégep de Valleyfield. Elle se déploie à travers trois autres politiques qui découlent de différentes obligations : la Politique d'éthique de la recherche (adoptée en 2012); la Politique d'intégrité de la recherche (révisée en 2023); la Politique des conflits d'intérêts en recherche (révisée en 2016).

La révision de la Politique de la recherche s'inscrit dans un processus de révision en profondeur de l'ensemble des politiques liées à la recherche pour plusieurs motifs :

- Les transformations vécues par l'écosystème de la recherche, tant dans la société que dans notre établissement;
- La révision des trois autres politiques de la recherche liée à la mise à jour des cadres de référence des grands organismes subventionnaires, obligeant ainsi un arrimage en termes de conformité entre les politiques.

La révision de la politique a été effectuée par le comité de la recherche, composé de deux personnes enseignantes et chercheuses, et d'une conseillère pédagogique, sous la gestion de la directrice adjointe des études responsable de la recherche et du directeur des études.

Considérant les travaux menés par le comité de recherche;

Considérant les documents soumis à la commission des études, qui sont conformes aux normes en matière de recherche au collégial;

Considérant la consultation effectuée auprès des instances habituelles interpellées, soit le comité de direction, les trois syndicats et l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield (AECV);

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par M. James-William Caron
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-650.6.3

D'adopter la Politique de la recherche DE-10-PO-04
telle que déposée lors de la séance du conseil
d'administration du 16 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4. Modification de la matrice de la grille de cours de Techniques d'administration et de gestion (410.G0)

Le Cégep de Valleyfield offre les programmes de Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0) et de Gestion de commerce (410.D0) depuis 2003. Environ 105 étudiant(e)s sont admis annuellement dans ces deux programmes depuis l'automne 2022.

Le MES entame en 2018 le processus de développement du programme d'études de Techniques d'administration et de gestion qui est finalement déposé en mars 2023. Le nouveau programme regroupe les 3 techniques administratives (comptabilité, gestion de commerce et bureautique).

En raison d'un déséquilibre significatif dans la répartition de la tâche enseignante en mathématiques entre la session d'automne et la session d'hiver, il est proposé que le cours de Mathématiques appliquées à la gestion soit déplacé de la 3^e session à la 2^e session et que Profession gestionnaire soit déplacé de la 2^e à la 3^e session.

Cette proposition repose sur les considérants suivants :

- Les deux cours ont une pondération identique, soit : 2-2-2
- Le cours Profession gestionnaire n'a aucun préalable
- Le cours Profession gestionnaire est un préalable relatif à d'autres cours situés aux sessions 4, 5 et 6.
- Lors du tronc commun de la 1^{re} année, les étudiant(e)s suivront 2 cours de chacune des voies de sortie du programme, leur permettant de choisir selon leur intérêt leur voie de sortie à la 3^e session

Considérant l'adoption des modifications aux grilles de cours par le comité de programme le 25 avril 2025;

Considérant l'adoption de la commission des études le 27 mai 2025;

Il est proposé par M. James-William Caron

Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-650.6.4

D'ADOPTER LES MODIFICATIONS DE LA GRILLE de cours du programme Techniques d'administration et de gestion (410.G0) telle que déposée lors de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Sujets pour adoption

7.1. Adoption de la démarche pour l'élaboration du bilan de mi-parcours du Plan stratégique 2023-2028

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Le Plan stratégique 2023-2028 est à l'étape de mi-parcours après avoir été adopté lors de l'assemblée du 13 juin 2023. Pour ce faire, la Direction du Cégep s'est adjointe de l'expertise de la consultante Marie-Claude Larrivée, spécialisée dans le domaine. Mme Larrivée a accompagné l'équipe du Cégep pour l'ensemble de la démarche d'élaboration du Plan stratégique et son expertise a été grandement appréciée et utile.

Dans le but de répondre aux obligations découlant de l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (Loi C-29), un échéancier de travail a été réalisé et déposé à certaines instances internes, dont le comité de gestion, la commission des études et le comité consultatif du plan stratégique, afin de pouvoir amorcer, dès l'automne prochain, les travaux. À ce jour, les instances se sont montrées favorables à la démarche, telle que proposée. L'objectif de ce bilan est de pouvoir apprécier les premiers effets du PS 2023-2028 auprès des groupes cibles, de faire état des réalisations et de voir si celles-ci ont pu contribuer ou non à l'atteinte des résultats observés. Pour ce faire, une analyse des données contenues au sein du tableau de bord des indicateurs stratégiques et des plans de travail institutionnelles et départementaux, sera effectuée. Après cette analyse, des recommandations seront formulées afin d'ajuster, s'il y a lieu, certains chantiers ou indicateurs du Plan stratégique 2023-2028.

Le document qui résume la démarche proposée, ainsi que les groupes à consulter, est déposée aux membres du conseil d'administration, pour adoption. L'adoption du bilan mi-parcours est prévue lors de l'assemblée du conseil d'administration du 24 mars 2026.

M. Bolduc veut s'assurer que l'échéancier soit réaliste pour l'équipe de direction et les groupes consultés, ce à quoi M. Rémillard répond favorablement. Déjà, des outils seront fournis, durant l'été, pour que la consultante puisse avancer pour être en mesure de reprendre les travaux avec l'interne dès le mois d'août.

Mme Véronique Boisvert se joint au conseil d'administration à 18h45.

Considérant les obligations du Cégep de suivre et d'actualiser, s'il y a lieu, son plan stratégique 2023-2028;

Considérant les consultations internes menées pour adopter la démarche de mi-parcours du Plan stratégique 2023-2028;

Il est proposé par Mme Lyne Demers
Et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-650.7.1

D'ADOPTER LA DÉMARCHE DE MI-PARCOURS DU Plan stratégique 2023-2028 telle que proposée lors de l'assemblée du conseil d'administration du 16 juin 2025.

ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ

7.2. Non-Acquisition de l'immeuble du 100 rue Saint-Thomas – Cité des Arts et des Sports (CAS)

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Historique de la Cité des Arts et des Sports :

En 1966, le Séminaire de Valleyfield, avant qu'il devienne un CÉGEP, faisait un premier don d'une partie de son terrain du 169 Champlain (2 991.2 m² au sud-est, donnant sur la rue Saint-Thomas) à la Cité des Arts et des Sports (CAS). L'acte de vente prévoit alors une clause résolutoire, un droit de premier refus pour notre institution et une servitude perpétuelle afin de « conserver la vocation éducationnelle, récréative, artistique, culturelle et sportive de l'immeuble situé au 100 rue Saint-Thomas et à être utilisé à des fins publiques, par les étudiant(e)s du Collège, par les citoyen(ne)s de la ville et de la région ».

En 2010, dans le cadre de la préparation des Jeux du Québec, des protocoles tripartites ont été signés entre le Cégep, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la CAS.

Un premier protocole de construction prévoit un investissement de 500 000 \$ par le Cégep et la modification des règlements généraux de la CAS pour y inclure deux sièges de « représentants du Cégep » au sein du nouveau conseil d'administration de la CAS.

Un deuxième protocole d'utilisation prévoit d'accorder un droit d'utilisation par le Cégep des locaux de l'immeuble de la CAS à la hauteur de 42 heures à un taux couvrant seulement les coûts d'opération. Ce deuxième protocole prévoit aussi un modèle de partage des coûts d'opération et d'entretien du stade synthétique.

En 2011, le Cégep faisait un deuxième don de terrain de 2 588,5 m². L'acte de vente prévoit, encore une fois, une clause résolutoire, un droit de premier refus pour le Cégep et une servitude perpétuelle afin que le bâtiment conserve sa vocation initiale.

Cession du bâtiment :

En avril 2023, après plusieurs années d'un financement insuffisant, la CAS a annoncé à la Ville son désir de céder le bâtiment. Le Cégep et la Ville se sont alors rencontrés et ont convenu d'analyser et d'explorer de part et d'autre les alternatives possibles pour la reprise du bâtiment.

Le 13 juin 2023, le CA du Cégep autorisait M. Marc Rémillard, directeur général, et M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, à explorer les scénarios possibles pour la reprise en tout ou en partie du bâtiment de la CAS et de déléguer le comité exécutif pour le suivi du partenariat et l'analyse des scénarios possibles pour la reprise en tout ou en partie du bâtiment de la CAS.

Le 26 juin 2023, une rencontre à l'hôtel de ville a eu lieu afin d'explorer la possibilité que la Ville et le Cégep puissent reprendre l'immeuble ensemble. **En août 2023**, la Ville informe le Cégep que cette solution n'était plus envisageable.

Le 3 octobre 2023, une rencontre entre les 3 organismes (Ville, Cégep et CAS) a eu lieu à l'hôtel de ville. Les représentants de la CAS ont à nouveau mentionné la volonté de l'organisme de se départir de l'immeuble et ont manifesté leur souhait de ne pas provoquer de bris de service pour les usagers. La Ville a mentionné son grand intérêt à devenir propriétaire de la piscine ou encore d'en être locataire. De plus, il a été mentionné que le service de piscine municipale était un service essentiel pour les citoyen(ne)s. Le Cégep a réitéré ses droits au regard de la reprise éventuelle de l'immeuble de la CAS.

Le 2 novembre 2023, le CA de la CAS entérinait une résolution afin de poursuivre les pourparlers avec le Cégep pour vendre ou de céder en faveur de ce dernier.

Le 28 novembre 2023, le CA du Cégep (résolution # A-633.7.6) autorisait M. Marc Rémillard et M. Sylvain Legoux à :

- Poursuivre les démarches menant au transfert pour la reprise de l'immeuble de la CAS à la valeur du solde de l'hypothèque qui y est rattachée;
- Demander une autorisation de financement au ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
- De négocier avec la ville de Salaberry-de-Valleyfield un bail pour la location à long terme de la partie de l'immeuble construit en 1967, et selon le montage financier prévu.

Le 31 janvier 2024 :

Rencontre entre les trois organisations afin de déterminer le processus de négociation du bail à intervenir entre la Ville et le Cégep. Il est alors réitéré que la formule retenue sera *base building* telle qu'appliquée pour nous à Saint-Constant. La greffière de la Ville montre alors le bail, comme quoi elle a une copie en main.

Entre janvier et avril 2024 :

Quatre rencontres ont eu lieu avec les représentants de la Ville pour négocier l'utilisation des espaces et les conditions d'un bail à long terme, des comptes rendus sont disponibles. C'est à la rencontre du **22 février 2024** que le montant budgétaire du bail a été discuté pour la première fois, et on parlait alors de 500 000 \$ de coût annuel. Par la suite, le coût annuel a été réduit autour de 400 000 \$ avec un repartage des responsabilités, donc un bail net net et non net net net comme au début.

Le 15 février 2024 :

La Ville confirme au Cégep qu'elle a obtenu une copie du bail entre le Cégep et la Ville de Saint-Constant, en utilisant la Loi sur l'accès à l'information.

En avril 2024 :

Annonce publique [Le Journal Saint-François | Cité des Arts et des Sports : le Cégep et la Ville deviennent partenaires pour le meilleur](#)

Le 1^{er} mai 2024 :

Une présentation détaillée du bail a été faite aux représentants de la Ville.

Le 11 juin 2024, le CA du Cégep (résolution # A-639.7.7) autorisait :

- la rétrocession du 100 rue Saint-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield, (lot #4 516 803) au Cégep de Valleyfield pour le montant du solde des prêts relié à l'agrandissement de 2011 évalué à 2,33 M\$ en date du 3 juin 2024;
- le président du conseil d'administration et le directeur général du Cégep de Valleyfield à signer tous les documents relatifs à la transaction.

Le 20 juin 2024 :

Contre-offre de la Ville, notamment une clause d'une contribution maximale de 650 000 \$ pour le maintien d'actif pour la partie piscine, même si le Cégep a toujours mentionné que la Ville devait assumer 100 % des coûts reliés à la piscine.

Les 15 juillet et 17 septembre 2024 :

Rencontres entre les trois organisations afin de discuter des conditions du bail. Du côté de la Ville on mentionne ne pas avoir su que le volet maintien d'actif serait aussi couteux.

Le 25 septembre 2024 :

Offre de la part du Cégep à la CAS pour un bail de transition entre les deux organisations afin d'avancer avec la transaction immobilière. Réponse de la CAS : Ça ne sera pas possible puisque la Ville ne veut pas.

Le 10 octobre 2024 :

Rencontre avec les représentants des 3 organisations afin de déterminer les zones de responsabilités en lien avec le bail (reprise de la rencontre prévue le 3 septembre).

Le 29 octobre 2024 :

Rencontre entre le maire de la Ville et le président du CA du Cégep, afin de discuter des éléments bloquants dans la négociation. Le président a proposé au maire que la Ville revienne avec une contre-proposition au sujet du projet de bail proposé par le Cégep. Il a été également question de la possibilité d'une copropriété, tel que proposé par le Cégep en juin 2023.

Le 31 octobre 2024 :

Rencontre entre la Ville et le Cégep de prévus afin de recevoir la décision du Conseil de la Ville, la rencontre fût annulée afin de nous informer que le Conseil de la Ville ne désire pas payer plus tard que présentement pour la gestion de la CAS et qu'une analyse sera menée afin de voir les options de copropriétés, comme le Cégep l'avait proposée en juin 2023.

Le 8 avril 2025 :

Rencontre entre les membres du CA de la CAS et le Cégep afin de convenir que le projet de vente n'aura pas lieu et de voir à la continuité du partenariat entre les deux organisations.

Le 28 avril 2025 :

Rencontre entre les trois organisations, pour recevoir le dépôt de la part de la Ville d'un tableau résumant les différentes options de propriétés pour conclure que la position de la Ville est le statu quo et qu'elle va proposer un nouveau partenariat avec la CAS afin de garantir un financement suffisant pour le maintien en bon état des installations.

Le 29 avril 2025 :

Résolution du CA du Cégep, retour d'une deuxième représentante du Cégep au CA de la CAS

Le 7 mai 2025 :

Résolution du CA de la CAS confirmant que l'organisme ne procédera pas à la vente de l'immeuble, mais qui s'engage à maintenir les conditions de propriété du Cégep, y compris la clause résolutoire et le droit de premier refus (voir document A en annexe).

Le 20 mai 2025 :

Lettre de la Ville confirmant la préférence au maintien du statu quo pour la propriété de la CAS (voir document B en annexe).

Dans ce contexte, il devient nécessaire de retirer notre proposition d'achat et de laisser une trace dans les procès-verbaux du Cégep à l'effet que le projet d'acquisition n'a pas eu lieu.

Afin de respecter la réglementation nous encadrant, la Société québécoise des infrastructures (SQI) avait été mandatée pour nous accompagner dans la transaction immobilière. Des mandats ont aussi été donnés à des professionnels pour la vérification diligente et au notaire pour la révision du bail et la transaction immobilière. L'ensemble de ces démarches ont totalisé des coûts de 51 150 \$.

Des précisions sont apportées à la fin de la présentation, notamment sur les perspectives pour la Cité-des-Arts et des Sports et sur la gestion du bâtiment. M. D'amour pose la question sur la suite à donner sur les communications, considérant que la nouvelle avait fait la une dans le journal local. M. Rémillard précise que depuis avril dernier, il avait été mentionné lors d'une rencontre que les trois partenaires devaient pouvoir partager la décision finale rapidement pour que la population et la communauté collégiale aient les bonnes informations. Plusieurs membres renchérissent sur l'importance d'informer adéquatement la population pour éviter toute confusion. M. Rémillard précise que la position du Cégep est demeurée la même depuis le début de la négociation. Quant à la Cité-des-Arts et des Sports, c'est son conseil d'administration qui avait manifesté son intérêt à se dissoudre pour cause d'essoufflement et vendre le bâtiment. Il souhaite toutefois s'assurer qu'une entente soit claire et pérenne quant au maintien du bâtiment et de la gestion de la piscine.

CONSIDÉRANT QUE le Séminaire de Valleyfield (aujourd'hui connu comme étant le Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield (le « Cégep »)) et l'Organisme sont intervenus à des actes de cession datés du 22 septembre 1967 et du 7 octobre 1968, tous reçus devant Me Philippe Malouin, notaire (collectivement, les « Cessions antérieures »);

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme et le Cégep sont intervenus à un acte de cession daté du 8 février 2011 relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire numéro neuf cent cinquante-cinq (955-2) du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte Cécile, dans la circonscription foncière de Beauharnois, lequel acte a été reçu devant Me Gilles Marois, notaire, sous le numéro 17 129 de ses minutes et publié au registre foncier de la circonscription foncière de Beauharnois sous le numéro 17 895 649 (la « Cession 955-2 »);

CONSIDÉRANT QUE, suivant les Cessions antérieures et la Cession 955-2, l'Organisme est l'unique propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE HUIT CENT TROIS (4 516 803) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, portant le numéro civique 100, rue Saint-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec {l'« Immeuble »};

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Cession 955-2, dans le cadre d'une vente, d'une cession volontaire ou d'une obligation de vendre l'Immeuble, pour quelques causes que ce soit, l'Organisme doit au préalable offrir au Cégep les terrains que ce dernier lui a cédés aux termes des Cessions antérieures et de la Cession 955-2;

CONSIDÉRANT QUE, aux termes de la Cession 955-2, l'Organisme a constitué en faveur de l'immeuble du Cégep, à savoir le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (4 516 733) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, une servitude de propriété d'usage perpétuelle visant à conserver la vocation éducationnelle, récréative, artistique, culturelle et sportive de l'immeuble, et à être utilisée à des fins publiques par les étudiants du Cégep, les citoyens de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (la « Ville ») et, de façon étendue, à tous les citoyens de la région du Suroît;

CONSIDÉRANT QUE la convention concernant la construction, la rénovation et le financement d'équipements sportifs sur la propriété de la Cité des Arts et des Sports et sur la propriété du Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield prévoit à l'article 3.4.4 que l'organisme de la Cité des Arts et des Sports ne peut modifier ses lettres patentes sans obtenir l'accord de la Ville et du Cégep;

CONSIDÉRANT QUE L'Organisme a adopté une résolution le 2 novembre 2023 afin de demander au Cégep de se porter acquéreur de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Valleyfield a déposé un projet de contrat de vente à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (la « Ville ») et le Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield (le « Cégep ») n'ont pas réussi à convenir d'un bail de location pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE HUIT CENT TROIS (4 516 803) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, portant le numéro civique 100, rue Saint-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec (l'« Immeuble »);

CONSIDÉRANT QUE L'Organisme a adopté une résolution le 7 mai 2025 afin de se retirer du projet de vente de son immeuble;

Il est proposé par Mme Isabelle Prégent
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-650.7.2

D'ABROGER LES RESOLUTIONS NUMERO A-633.7.6 et A-639.7.7 portant sur le projet de rétrocession du 100 rue Saint-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield, (lot #4 516 803) au Cégep de Valleyfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Demande de reclassification d'un poste de cadre à la Direction de la formation continue et du Service aux entreprises

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

À la suite de l'analyse d'une demande de reclassification de la titulaire du poste d'agente d'administration (ADM-03) à la Direction de la formation continue, il est recommandé aux membres du conseil d'administration de procéder au reclassement dudit poste en un poste de gestionnaire administrative (ADM-05).

L'actuelle titulaire du poste est Mme Daphnée Lauzon-Laframboise qui est à l'emploi du Cégep depuis le 3 octobre 2022.

Depuis son entrée en poste, les attributions et les responsabilités confiées à madame Lauzon-Laframboise ont évolué de façon substantielle. S'y ajoutent, l'appréciation du travail accompli par la supérieure immédiate, sa recommandation et celle des membres du comité local de l'Association des cadres de collèges de procéder au reclassement.

L'impact financier annuel au maximum des échelons est de 16 062 \$. Vous trouverez en complément d'information la structure administrative du Cégep incluant l'ensemble des postes-cadres.

Considérant la demande de reclassification déposée par Mme Daphnée Lauzon-Laframboise;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines et de la directrice de la formation continue et du Service aux entreprises;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-650.7.3

DE PROCÉDER AU RECLASSEMENT DU POSTE d'agente d'administration (ADM-03) à la Direction de la formation continue et du Service aux entreprises, en un poste de gestionnaire administrative (ADM-05) et ce, rétroactivement à la date du dépôt de la demande (18 novembre 2024) de reclassification et en conformité avec le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi que de la Politique de gestion du personnel d'encadrement (AG-01-PO-01).

ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ

7.4. Modification de contrat – Travaux supplémentaires pour le réaménagement du G-300

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Le projet de réaménagement de l'étage G-300 a été accordé à BAC (9154-1995 Québec inc.) lors du conseil d'administration du 7 mai 2024. Les travaux ont débuté au printemps 2024 et se poursuivent actuellement. Dans le cadre du projet le Cégep doit déboursier des sommes supplémentaires pour des travaux au-delà du 10 % autorisé par la délégation de pouvoir inclus à l'autorisation d'octroi de contrat.

Voici le résumé des coûts supplémentaires (avant taxes) de ce contrat :

1. Ajout des travaux de plomberie : 155 815,00 \$
2. Travaux supplémentaires d'enlèvement d'amiante : 165 013,37 \$
3. Modification de plaques d'encrages de contreventements : 97 610,70 \$
4. Contre charge à l'entrepreneur en désamiantage : 8 990,84 \$
5. Travaux supplémentaires dus aux conditions de chantier jusqu'à présent : 81 826,15 \$
6. Somme provisionnelle pour des travaux non prévus dus aux conditions du chantier : 73 335,94\$

Total : 582 592,00 \$ (18,4 % du montant initial du contrat

Les justifications sont les suivantes :

1. Cette somme est justifiée par le fait que durant la période de soumission, nous avons reçu un appel de deux entrepreneurs généraux qui nous indiquait que les prix soumis par les sous-traitants en plomberie étaient anormalement élevés en fonction de l'envergure des travaux prévue au contrat. Effectivement, le budget de l'ingénieur pour les travaux de plomberie était de 131 000 \$ alors que les deux soumissions en plomberie déposées au Bureau des Soumissions Déposées du Québec (BSDQ) étaient de 635 000 \$ et 735 000 \$, soit 504 000 \$ plus haut que le budget. De plus, selon le registre des entreprises du Québec, les deux compagnies ayant soumis un prix, appartenaient à la même personne à la même adresse civique.

Afin de ne pas payer inutilement, nous avons décidé de retirer du contrat les travaux de plomberie. À la suite de l'octroi du contrat, nous avons modifié la portée des travaux de plomberie et redonné à l'entrepreneur général les travaux de plomberie pour la somme de 155 815 \$. Le Cégep a donc économisé 479 185 \$.

2. Cette somme est justifiée par le nettoyage de 25 puits mécaniques en raison de la présence de débris de béton, de laine isolante et de bois dans ces puits. Le nettoyage de ces puits n'était pas prévu au contrat.

3. Cette somme est justifiée par la modification des boulons d'ancrages des contreventements en raison du positionnement des barres d'armature dans le bas des nervures. Ce changement est dû aux conditions existantes de chantier.
4. Le Cégep a l'intention que cette somme soit facturée à l'entrepreneur en désamiantage. Certains travaux de démolition n'ont pas été exécutés alors qu'ils étaient inclus dans le contrat de désamiantage.
5. Cette somme représente les travaux supplémentaires nécessaires jusqu'à présent, dus à des conditions de chantier. Ces travaux sont de diverses spécialités comme la modification de plusieurs retombées de plafond en raison de conduits mécaniques existants ou le déplacement de panneaux électriques.
6. Cette somme est une somme provisionnelle pour de futurs travaux supplémentaires qui pourraient être découverts dans la suite des travaux.

Le budget prévu au départ pour l'ensemble du projet était de 4 821 122 \$ (avant taxes) avec un financement à parts égales par :

- une subvention du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en vertu de l'annexe budgétaire I030 « Aide à la transformation – Parc immobilier »;
- des allocations normalisées en investissement et le solde de fonds du Cégep.

À la fin de la présentation, M. Robert Ranger, coordonnateur aux ressources matérielles, apporte certaines précisions notamment entourant le contrat de plomberie. Il est aussi ajouté par M. Rémillard que le suivi du dépassement de coûts aurait dû être fait plus tôt. Nos processus internes ont été revus pour éviter de répéter une telle situation dans le futur. Dans l'enveloppe budgétaire du G-300, le budget total était de 4,8 M, et le contrat initial octroyé est de 3,16 M\$, le budget global sera donc respecté.

Considérant que le Cégep a prévu effectuer le réaménagement de l'étage G-300 en locaux pédagogiques à la suite de la relocalisation des étudiants à la résidence du Pavillon R;

Considérant que le Cégep a octroyé le contrat de réaménagement de l'étage G-300 à BAC (9154-1995 Québec inc.) pour une somme de 3 164 396,00 \$ (avant taxes);

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

Considérant que des travaux supplémentaires dont le coût dépasse le seuil de 10 % du montant du contrat initial sont nécessaires;

Considérant qu'il est prévu à ce jour que le projet respecte le budget initial malgré l'ajout des travaux supplémentaires;

Considérant que les travaux doivent être complétés en conformité avec les plans et devis des architectes et ingénieurs concepteurs;

Considérant la recommandation favorable de la firme d'architecture MDTP, de la firme d'ingénierie Services EXP inc. et de M. Robert Ranger, coordonnateur au service des ressources matérielles;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-650.7.4

D'AUTORISER UN AVENANT AU CONTRAT INITIAL et d'ainsi rehausser le contrat à BAC (9154-1995 Québec inc.) pour les travaux supplémentaires du projet d'aménagement du G-300 d'une somme maximale de 582 592,00 \$ (avant taxes), portant le montant total du contrat à une somme maximale de 3 746 988,00 \$ (avant taxes).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5. Modification de contrat – Travaux supplémentaires pour la construction de stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Le projet de construction des stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque a été accordé à Les Entreprises C. Sauvé Inc. lors du conseil d'administration du 28 novembre 2023. Les travaux ont débuté au printemps 2024 et se poursuivent actuellement. Dans le cadre du projet le Cégep doit déboursier des sommes supplémentaires pour des travaux au-delà du 10 % autorisé par la délégation de pouvoir inclus à l'autorisation d'octroi de contrat.

En avril 2024, lors des travaux d'excavation en prévision du réaménagement du 130 chemin Larocque, un vérin hydraulique enfoui ainsi qu'un déversement accidentel d'huile hydraulique provenant du cylindre ont été découverts. Ce cylindre était encore présent à l'endroit de l'ancien bâtiment et probablement lié aux anciennes activités de garage. Cette découverte a mené à l'arrêt temporaire des travaux.

Le Cégep a alors mandaté Groupe ABS pour réaliser une caractérisation environnementale complémentaire des sols et de l'eau souterraine sur le terrain du 130 chemin Larocque. Les résultats de cette étude ont montré la présence de sols et d'eau souterraine contaminés. Certains sols analysés ont des concentrations qui dépassent les valeurs limites du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains pour l'usage commercial projeté en tant qu'aire de stationnement. Il est ainsi recommandé de procéder à la réhabilitation environnementale du site.

Le 8 octobre 2024, le comité exécutif du Cégep a autorisé la signature des documents relatifs à la publication d'un avis de contamination, et ce avec l'objectif de pouvoir réaliser les travaux de réhabilitation et poursuivre les travaux de réaménagement.

Le coût initial du contrat était de 494 765,66 \$ (avant taxes).

Voici le résumé des coûts supplémentaires (avant taxes) de ce contrat ainsi que les justifications :

- 1- Présence de débris dans le sol, découverte de vieilles fondations et présence d'un réservoir enfoui d'huile usée. Valeur des travaux supplémentaires exécutés : 49 150,35 \$
- 2- Découverte d'un cylindre de levage percé provenant de l'ancienne station-service, accompagné de sols et d'eau contaminés provenant de l'huile du cylindre. Valeur estimée des travaux à venir : 95 686,88 \$
- 3- Contingence de 10 % sur les travaux à venir : 9 568,68 \$

Total : 154 405,91 \$ (31,2 % du montant initial du contrat)

L'acquisition, l'aménagement et la réfection des stationnements devant être réalisés en mode autofinancé, ce projet est financé par le solde de fonds du Cégep afin de maintenir le prix des vignettes de stationnement le plus bas possible.

À la fin de la présentation, des questions sont posées par les membres. M. Robert Ranger, coordonnateur des ressources matérielles, qui accompagne Mme Bélisle-L'Anglais, précise que malgré les démarches réalisées pour bien mesurer le niveau de contamination, il y a certaines contraintes qui ne permettraient pas de creuser en profondeur sous le bâtiment où la dalle était quasi impossible à percer. Le terrain toutefois a bien été analysé.

Considérant que le Cégep a prévu compléter la construction des stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque en vertu de l'obligation de se doter de places de stationnement supplémentaires pour les phases 1 et 2 de la résidence étudiante;

Considérant que le Cégep a octroyé le contrat de construction des stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque à Les Entreprises C. Sauvé Inc. pour une somme de 494 765,66 \$ (avant taxes);

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

Considérant que des travaux supplémentaires dont le coût dépasse le seuil de 10 % du montant du contrat initial sont nécessaires;

Considérant le financement par le solde de fonds du Cégep;

Considérant que les travaux doivent être complétés en conformité avec les plans et devis des architectes et ingénieurs concepteurs;

Considérant qu'il y a présence de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires sur le terrain situé au 130 chemin Larocque;

Considérant que les travaux doivent être exécutés en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et ses règlements et que l'approbation pour la réhabilitation environnementale est en cours d'analyse par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

Considérant la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Groupe conseil Shellex, de la firme Groupe ABS inc. et de M. Robert Ranger, coordonnateur au Service des ressources matérielles;

Il est proposé par Mme Julie Dunn
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-650.7.5

D'AUTORISER UN AVENANT AU CONTRAT INITIAL et d'ainsi rehausser le contrat de Les Entreprises C. Sauvé Inc. pour les travaux supplémentaires du projet de construction des stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque pour une somme maximale de 154 405,91 \$ (avant taxes), portant le montant total du contrat à une somme maximale de 649 171,57 \$ (avant taxes).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6. Planification budgétaire 2025-2026

7.6.1. Budget de fonctionnement 2025-2026

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point. Elle rappelle le contexte dans lequel le budget 2025-2026 a été élaboré soit dans celui de contraintes budgétaires imposées par le gouvernement du Québec, mais aussi de développements au sein du Cégep. Elle présente quelques faits saillants au sein du document déposé aux membres.

Par ailleurs, M. Rémillard saisit l'opportunité pour faire le point entourant les discussions avec le ministère de l'Enseignement supérieur pour financer une portion des investissements du développement du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion. Il a été précisé qu'aucune marge de manœuvre n'est possible au fonctionnement, mais davantage au budget d'investissement pour financer notamment les équipements au MAOB ainsi que l'amélioration locative. Une somme de 4,8 M\$ est envisagée de la part du Ministère. Une correspondance officielle est attendue. Les membres sont très heureux de ce dénouement et de l'appui du Ministère. Ces sommes anticipées à venir ne sont pas considérées dans la présentation budgétaire 2025-2026, ce qui laisse présager une situation financière favorable.

Pour conclure, Mme Bélisle-L'Anglais présente l'état du solde de fonds et les différents scénarios possibles selon la situation à confirmer pour le Centre d'études de Vaudreuil-Dorion. Elle précise aussi que le budget

présenté est conservateur considérant que d'autres sources d'économies sont anticipées à la suite d'un effort consenti par le comité de direction et par le gel d'embauche.

À la fin de la présentation, certaines questions sont posées par les membres sur la situation et sur la gestion du solde de fonds. Une marge de manœuvre entre 2 et 4 % est souhaitée pour assurer une saine gestion financière, précise M. Rémillard.

Des nouvelles récentes entourant le financement tant en 2024-2025 qu'en 2025-2026 laissent présager un excédent plus important à la Formation continue.

M. Bolduc informe également les membres que les repas des membres seront arrêtés l'an prochain, sauf lors de la tenue des comités sur l'heure du dîner, et un repas lors de la séance de novembre, pour contribuer aux efforts de réduction des dépenses pour la prochaine année.

7.6.2. Plan d'effectifs 2025-2026

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente le point.

Dans le cadre de la préparation du plan d'effectifs 2025-2026, des consultations par direction ont été menées auprès du personnel d'encadrement afin de recenser les besoins en main-d'œuvre pour le personnel professionnel et de soutien. En suivi de ces consultations, le comité de direction a travaillé un plan d'effectifs reflétant la poursuite des orientations ainsi que les besoins du Cégep pour la prochaine année scolaire.

Cette année, 6 facteurs furent pris en compte lors de l'élaboration du plan d'effectifs :

1. les allocations budgétaires pour l'année 2025-2026;
2. l'effectif scolaire anticipé en 2025-2026;
3. les besoins de fonctionnement du Cégep et de ses centres d'études collégiales notamment le centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion;
4. le gel de recrutement applicable aux emplois réguliers et occasionnels pour le personnel ne donnant pas de services directs aux étudiants;
5. la loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état (Loi 15);
6. les orientations du Plan stratégique 2023-2028 du Cégep.

Il est important de souligner que la hausse des crédits budgétaires pour le réseau collégial est de l'ordre de 4,34 % tel qu'annoncé dans le dernier budget du Québec 2025-2026. Cette hausse des crédits sera insuffisante pour couvrir l'ensemble des coûts de système des cégeps et pour

répondre à la croissance de la population étudiante. Cette hausse de crédits servira essentiellement à couvrir les salaires du personnel enseignant et non enseignant. Il en résulte un contexte de compression budgétaire qui s'ajoute au gel de recrutement et au plafond des heures rémunérées déjà en vigueur.

Voici donc les recommandations du Cégep pour le plan d'effectifs 2025-2026.

A. DIRECTION DES ÉTUDES

La présence d'un aide pédagogique individuel (API) en amont dans le cheminement des étudiants est primordiale pour le soutien à la réussite. D'ailleurs, le Plan d'action de la réussite en enseignement supérieur (PARES) priorise le dépistage précoce, le suivi et l'accompagnement des étudiants tout au long de son parcours. Les API sont sur la première ligne et agissent comme intervenants pivots auprès des étudiants. Ils accompagnent également ceux-ci dans l'appropriation du métier d'étudiants et font partie de l'équipe de professionnels qui réaliseront des interventions au sein des programmes. Dans le but d'accroître le soutien à la réussite des étudiants et compte tenu de l'accroissement de la diversification des cheminements et de la complexification des dossiers, il est recommandé de reconduire pour une 4^e année consécutive le projet spécifique à temps complet d'aide pédagogique individuel.

Dans la poursuite de sa stratégie visant à développer un pôle de formation et d'innovation en santé en collaboration avec divers partenaires, il est recommandé de :

- Convertir en poste régulier le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans le programme d'AEC Intégration à la profession infirmière (CWA.00) ainsi que dans le programme en Soins infirmiers 180.B0;
- Poursuivre pour une 3^e année consécutive le projet spécifique à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans le programme en soins infirmiers 180.A0 dispensé au Centre d'études collégiales (CEC) de Vaudreuil-Dorion. Il est également recommandé de rehausser le pourcentage de la tâche de 55 % à 100 % en raison de l'ajout d'une nouvelle cohorte étudiante à l'hiver 2026 dans le programme en soins infirmiers 180.B0 et du développement d'une nouvelle clinique-école à Vaudreuil. Cette ressource assurera également un appui technique dans les autres lieux de formation;
- Maintenir pour une 2^e année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques (sciences) afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits aux cours de chimie, physique et biologie des programmes en soins infirmiers (180.A0 et 180.B0) et au programme en physiothérapie (144.A1) dispensé au CEC de Vaudreuil-Dorion;

- Poursuivre pour une 2^e année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans le programme de technique de physiothérapie (144.A1) dispensé au CEC de Vaudreuil-Dorion;
- Créer un projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle (69 %) de technicien en travaux pratiques afin de supporter les opérations de la clinique-école à Vaudreuil-Dorion, notamment :
 - Participer aux activités de stage des étudiants;
 - Assister les enseignants lors des activités de soins;
 - Effectuer les suivis médicaux auprès des patients;
 - Veiller à l'organisation des locaux;
 - Assurer la gestion efficace du matériel et des équipements nécessaires au fonctionnement de la clinique-école;

Cette ressource assurera également un appui technique dans les autres lieux de formation, le cas échéant.

Considérant la volonté du Cégep de poursuivre le développement de ses nouveaux programmes, d'assurer la croissance des effectifs étudiants et de doter le Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion des services nécessaires à son essor, il est recommandé de :

- Créer un projet spécifique à temps complet de conseiller d'orientation (avec attributions d'aide pédagogique individuel) afin de :
 - Offrir à la clientèle étudiante les services en orientation;
 - Informer, conseiller et assister les étudiants relativement à leur cheminement scolaire;
 - Assurer un suivi du dossier scolaire de l'étudiant tant sur le plan administratif que sur le plan de la réussite;
 - Conseiller les enseignants et la direction relativement aux programmes d'enseignement et au cheminement scolaire des étudiants;
- Créer un projet spécifique à temps complet de conseiller en services adaptés au service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE) responsable de l'ouverture des plans de service, du suivi des étudiants et d'un rôle conseil auprès des enseignants. Cette ressource aura également pour mandat d'assurer un support clinique auprès des étudiants sur le plan psychosocial. Ses services seront aussi disponibles dans les autres lieux de formation, le cas échéant;
- Créer un projet spécifique à temps partiel (50 %) à titre de technicien en éducation spécialisée afin d'accueillir et d'accompagner les étudiants rencontrant des difficultés d'ordre psychosocial et d'apprentissage (SAIDE). Plus spécifiquement, il aura aussi pour fonction d'aider les étudiants à développer leurs compétences en lien avec les difficultés d'apprentissage, de les référer vers des ressources externes et d'assurer un suivi de nature psychosociale dans le milieu. Cette personne réalisera

aussi des activités visant à promouvoir la santé et à prévenir l'émergence de problématiques sociales dans le milieu;

- Créer un projet spécifique à temps partiel (50 %) à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le fonctionnement de la matériathèque pour le programme de techniques d'éducation spécialisée. En effet, cette ressource veille à l'entretien, aux commandes, aux prêts et à la supervision du matériel de la matériathèque;
- Créer un projet spécifique à temps complet d'agent de soutien administratif, classe 1 afin d'assurer notamment le soutien à la logistique et la surveillance d'examen pour les étudiants référés par le Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE) ainsi qu'un support administratif aux conseillers pédagogiques dans le développement des nouveaux programmes de formation et la mise à jour des programmes existants;
- Maintenir le projet spécifique à temps complet à titre de concierge de résidence pour une 3^e année afin d'assurer les services d'entretien ménager et de surveillance des lieux et des personnes lors des heures d'ouverture du CEC ainsi que la réalisation des travaux de maintenance. Cette ressource offrira également ses services dans les autres lieux de formation;
- Créer un projet spécifique à temps partiel (42 %) à titre de concierge de résidence afin de couvrir l'ensemble des heures d'ouverture du centre qui s'étirent de 7 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi. Un seul concierge de résidence ne peut couvrir la totalité de cette plage horaire (11 heures par jour).

Pour le Centre d'études collégiales de Saint-Constant, il est proposé de :

- Maintenir pour une 4^e année consécutive le projet spécifique à titre de conseiller en services adaptés afin d'assigner une ressource dédiée au Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE) responsable de l'ouverture des plans de service, du suivi des étudiants et d'un rôle-conseil auprès des enseignants. Par ailleurs, en plus du SAIDE, cette ressource supporte le service psychosocial, le plan d'action sur les violences à caractère sexuel (VACS) et celui en santé mentale (PASME) ;
- Maintenir le projet spécifique à temps complet à titre de concierge de résidence (quart de soir) pour une 2^e année afin d'assurer les services d'entretien ménager et de surveillance des lieux et des personnes lors des heures d'ouverture du CEC ainsi que la réalisation des travaux de maintenance. Cette ressource offrira également ses services dans les autres lieux de formation ;
- Convertir en poste régulier, au terme des 3 années consenties selon la convention collective, le projet spécifique à temps complet à titre d'agent de soutien administratif, classe 1 afin d'assurer notamment le soutien à la logistique ainsi que la surveillance

d'examen pour les étudiants référés par le Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE).

Les coûts salariaux engendrés par l'ajout de ces ressources seront assumés à même le budget de fonctionnement.

B. DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE

Depuis les dernières années, Services Québec ne réfère presque plus de clientèle pour les cours crédités de la Formation continue. Incidemment, les activités de recrutement d'étudiants deviennent primordiales afin de pallier cette perte d'inscription. Il faut davantage miser sur la promotion et les communications. De plus, l'accroissement des activités au CEC de Vaudreuil-Dorion entraînera une utilisation accrue de l'agente de soutien administratif en place délaissant ainsi les tâches assignées par la Direction de la formation continue notamment la gestion des tests d'évaluation de français (TEF). Par conséquent, il est proposé de maintenir le projet spécifique à temps partiel (60 %) à titre d'agent de soutien administratif, classe 1 qui a pour responsabilités notamment :

- Le support aux activités de recrutement, de communication et de promotion des services de la formation continue;
- La gestion des listes d'intérêt pour les formations créditées et les séances d'information, l'envoi des infolettres et la réponse aux demandes d'informations sur les réseaux sociaux;
- La gestion découlant des demandes d'administration des tests d'évaluation de français (TEF);
- Le remplacement et le support à l'agente de soutien administratif à l'accueil, au besoin.

C. DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES

Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE)

Le Cégep de Valleyfield a enregistré une augmentation significative et constante d'une année à l'autre du nombre d'étudiants en situation de handicap. Cette augmentation d'étudiants a pour effet direct de hausser le nombre d'examens à administrer ainsi que le nombre de surveillances attitrées dans les locaux du SAIDE. L'accompagnement de ces étudiants nécessite également un soutien administratif de qualité pour assurer une bonne gestion des accommodements et la coordination entre les différents départements. C'est pourquoi, il est proposé de créer un projet spécifique à temps complet à titre d'agent de soutien administratif, classe 1. Cette nouvelle ressource permettra d'optimiser l'efficacité des démarches administratives au SAIDE et de réduire le temps supplémentaire octroyé aux deux agentes de soutien administratif, classe 1 présentement en poste ou l'utilisation de ressources surnuméraires. De plus, en combinant les trois ressources

administratives dédiées au SAIDE, cela permettra de couvrir l'entièreté des plages horaire du service SAIDE (de 7 h à 19 h).

Vie étudiante

Présentement, la Direction des affaires étudiantes supporte le développement de 13 équipes sportives du noir et or. Chacune de ces équipes doit être représentée lors des rencontres avec le RSEQ. Chaque équipe a aussi son groupe d'entraîneurs à superviser de même que les étudiants à suivre sur le plan scolaire. Au-delà de l'encadrement de nos équipes du Noir et Or, plusieurs autres activités ou événements sportifs sont organisés sur une base régulière (tournois à l'interne, course à pied, banquet de football et gala des activités étudiantes, etc.). En plus des tâches en lien avec les équipes sportives, cette ressource continuera d'offrir ses services d'animation aux CEC de Saint-Constant et de Vaudreuil-Dorion. Pour ce faire, il est proposé de convertir en poste régulier, au terme des trois années consenties selon les dispositions de la convention collective, le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en loisirs.

Aide financière

Le 2 avril 2024, le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) publiait la mise à jour du plan de classification des corps d'emploi du personnel professionnel. Cette nouvelle version du plan de classification comporte l'ajout de nouveaux corps d'emploi mais également des modifications aux tâches et responsabilités des corps d'emploi déjà existants. À l'automne dernier, le syndicat du personnel professionnel déposait à l'employeur une demande de changement d'affiliation syndicale pour le poste de technicien en travail social – aide financière à la direction des affaires étudiantes. Ce corps d'emploi est rattaché à l'accréditation du personnel de soutien. À la suite de l'analyse de ce poste, la direction des ressources humaines conclut que les fonctions qui lui sont attribuées relèvent du corps d'emploi de conseiller à la vie étudiante tel que défini au plan de classification des corps d'emploi du personnel professionnel. Par conséquent, il est recommandé d'abolir le poste de technicien en travail social – aide financière et de créer un poste régulier à temps complet de conseiller à la vie étudiante – aide financière.

Les coûts salariaux engendrés par ces ressources sont assumés à même le budget de fonctionnement du Cégep.

7.6.3. Adoption du budget de fonctionnement 2025-2026

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

La préparation du budget de fonctionnement 2025-2026, dont vous trouverez les détails joints au présent état de situation, a été réalisée en considérant les paramètres budgétaires déposés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 8 mai dernier et les hypothèses de la page 3 du document joint (Budget de fonctionnement 2025-2026).

En suivi de l'analyse détaillée du projet de budget de fonctionnement au comité exécutif du 5 juin 2025, ce dernier vous est déposé pour adoption au conseil d'administration du 16 juin 2025.

Considérant les paramètres budgétaires déposés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour l'année financière 2025-2026;

Considérant les hypothèses pour l'élaboration du budget de fonctionnement de 2025-2026;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif du 5 juin 2025;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. Hugo Lachance

A-650.7.5.3

D'ADOPTER LE BUDGET DU FONDS DE fonctionnement pour l'année 2025-2026 tel que présenté par la Direction du Cégep, lequel prévoit des revenus de 48 901 930 \$ et des dépenses de 50 481 716 \$ ce qui crée un déficit budgétaire de 1 579 786 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

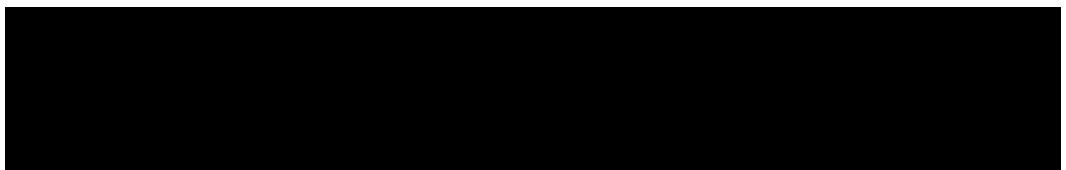
8. Points d'information

8.1. Modification à venir du contrat de désamiantage du G-300

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point à l'aide d'un PowerPoint. Des explications sont fournies quant au litige avec DEMCO démolition. Des échanges ont lieu entourant le dossier.

Il est convenu que les discussions sont tenues à huis clos, proposé par Mme Véronique Boisvert et appuyé à l'unanimité.

Des échanges ont lieu sur la situation entourant DEMCO démolition.



8.2. Du président

8.2.1. Sondage de satisfaction des membres du conseil d'administration

M. Bolduc invite les membres à remplir le sondage qui sera analysé par les membres du comité gouvernance et d'éthique.

8.3. Du directeur général

8.3.1. Revue de presse du 19 novembre 2024 au 26 janvier 2025

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse déposée à titre informatif.

8.3.2. Remise du diplôme d'études collégiales (DEC) honorifique à M. Germain Daoust

M. Rémillard invite les membres à visionner la vidéo de la remise du DEC honorifique à M. Germain Daoust, enseignant retraité de Techniques de génie mécanique, lors de la soirée de remises de bourses du programme, en collaboration avec la Fondation du Cégep.

Il souligne également que les deux cérémonies de fin d'études ont eu lieu le 29 mai dernier et qu'elles ont été un grand succès.

8.4. Du directeur des études

8.4.1. Abrogation de la Loi sur la Commission de l'évaluation de l'enseignement au collégial (CEECE)

M. Leduc explique la récente mesure abolissant la CEECE. Il précise qu'un suivi sera fait sur certaines recommandations à l'interne dans une formule allégée. Malgré cette décision, il est noté que certains cégeps seront visités à l'automne prochain.

8.4.2. Bilan du plan de travail de la commission des études pour l'année 2024-2025

M. Leduc dépose le bilan de la dernière année pour la commission des études, à titre informatif.

8.4.3. Statistiques d'admission par programme au 3^e tour du SRAM pour l'automne 2025

M. Leduc présente le dernier portrait des statistiques d'admission. Le troisième tour a été excellent pour un total de plus 202 demandes d'admission, dont 195 admis au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion. Il informe aussi que plusieurs refus ont dû être faits en Sciences nature, en raison du manque de capacité des laboratoires. Sur les 25 demandes

d'admission, 1 seul étudiant a pu être admis. Une liste d'attente a été créée. Un total de plus 2100 demandes a été dénombré pour les trois tours SRAM, une donnée record dans l'histoire du Cégep.

8.4.4. Rentrée d'automne 2025 au Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion

M. Leduc informe les membres de la tenue de la Régie de l'enseignement élargie tenue le 6 juin dernier en virtuel pour informer l'ensemble des gens concernés par la rentrée à Vaudreuil-Dorion. Les travaux se déroulent bien et la livraison du bâtiment est toujours prévue dans les délais en vue de la rentrée.

8.4.5. Mentions d'honneur à l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)

M. Leduc informe les membres des récentes distinctions reçues par des employées du Cégep lors du congrès de l'AQPC. Le prix Vecteur pédagogique a été remis à madame Myriam Arsenault, conseillère pédagogique à la Direction des technologies de l'information. Le communiqué de presse a été déposé aux membres à titre informatif.

9. Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale

M. Jean-François Bolduc, président du conseil d'administration, présente le point.

À l'article 5.8 du Règlement n°1 portant sur la régie interne, il est prévu que, durant la période estivale, le comité exécutif peut se voir confier les pouvoirs du conseil d'administration pour tout point nécessitant une décision, et ce, par simple résolution.

À sa première assemblée de l'automne, le conseil d'administration entérine les décisions qui relèvent normalement du conseil d'administration, mais qui ont été prises par le comité exécutif durant cette période.

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-650.9

DE DÉLÉGUER LES POUVOIRS DU CONSEIL d'administration au comité exécutif pour tout point nécessitant une décision relevant du conseil durant la période estivale 2025, et ce, à compter de la présente assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 30 septembre 2025 à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Il est toutefois possible qu'un conseil d'administration extraordinaire soit convoqué la semaine prochaine en raison de la prolongation du contrat envisagée pour le concessionnaire alimentaire.

11. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par M. James-William Caron

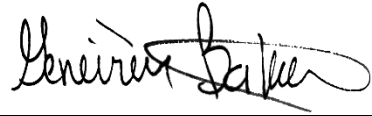
A-650.11

DE CLORE LA 650^e ASSEMBLÉE régulière du conseil
d'administration à 21 h 19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA650